



Newsletter octobre 2023

La complexité attise la méfiance

Les personnes actives en Suisse, qu'elles soient jeunes ou âgées, ont en général peu confiance en la prévoyance vieillesse. Selon le baromètre VZ de 2021, plus de 70% des personnes interrogées estiment que la sécurité des futures rentes des caisses de pension est critique. La préoccupation « si je reçois encore quelque chose ... » revient souvent lorsque les jeunes actifs discutent du deuxième pilier. Les personnes proches de la retraite se plaignent quant à elles de la baisse des taux de conversion décidée par les caisses de pension d'ici et d'ailleurs.

Mais, la prévoyance vieillesse en Suisse fonctionne en réalité plutôt bien depuis des décennies. Et la réforme de la LPP, qui a été adoptée en mars par l'Assemblée fédérale, apporte en fait quelques nouveautés prometteuses qui garantissent le deuxième pilier à long terme au profit des jeunes et des actifs d'âge moyen d'aujourd'hui.

Une réforme nécessaire pour les jeunes et les femmes

Cette réforme est en premier lieu absolument nécessaire, car la population suisse est en moyenne de plus en plus âgée. De ce fait, l'Assemblée fédérale a décidé de baisser les taux de conversion pour le régime obligatoire LP en passant de 6,8 à 6 %, ce qui représente pour les concernés une réduction drastique des rentes de près de 12%, mais pour les caisses de pension un allègement important. En raison du taux de conversion trop élevé appliqué jusqu'à présent, les caisses de pension doivent verser à tous les assurés dont l'avoire de vieillesse est proche du minimum LPP une rente plus élevée que l'épargne effective disponible à cet effet. Elles subissent donc ce que l'on appelle des pertes sur retraite, qui doivent être subventionnées de manière croisée par les assurés encore actifs, notamment par le biais d'un taux d'intérêt plus bas.

Toutefois, la même réforme apporte aussi des dispositions en faveur du personnel employé à temps partiel et avec des revenus faibles. Ces nouveautés sont donc surtout favorables aux femmes. Ainsi ce qu'on appelle le seuil d'entrée, qui détermine à partir de quel seuil de salaires les personnes doivent être assurées dans le deuxième pilier, a par exemple été abaissé de 22 050 à 19 845 francs. Pour les personnes à temps partiel, il est aussi important que la déduction de coordination soit assouplie. À la place d'un montant fixe comme actuellement, 20% du salaire devrait désormais être déduit.

Entre-temps, le référendum contre la réforme de la LPP a déjà abouti, ainsi nous voterons à ce sujet l'année prochaine. Actuellement, la réforme est torpillée de tous les côtés : pour les agriculteurs et les commerçants, elle est trop coûteuse, d'autres représentants de l'industrie considèrent que sa mise en œuvre devient extrêmement complexe. Les syndicats appellent à une manifestation en faveur des retraites à l'occasion du 75^e anniversaire de l'AVS. Ils demandent une 13^e rente AVS et critiquent le fait qu'une grande partie des assurés devraient cotiser davantage au deuxième pilier pour recevoir des rentes plus basses et que le compromis LPP est un « projet de démantèlement coûteux ».

Combattre la méfiance par la transparence

Que faire pour rétablir la confiance dans la prévoyance vieillesse ? La complexité, qui empêche les assurés d'y voir clair, les inquiétudes omniprésentes, de ne pas être suffisamment couvert à la retraite et l'impression que les

caisses de pension « riches » stockent leurs réserves au lieu de les redistribuer aux assurés, sont peut-être des raisons qui alimentent la méfiance à l'égard de la prévoyance vieillesse.

En tant que membre du personnel de PROSPERITA, nous souhaitons lever la méfiance en faisant preuve de transparence et de fiabilité. Le premier objectif de notre travail est de vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour garantir à long terme la prévoyance vieillesse pour vous et vos assurés, en collaboration avec l'AVS. Nous sommes engagés à être transparents, ainsi nous organisons régulièrement des formations pour des groupes d'intérêts afin d'expliquer le système suisse de prévoyance. Nous souhaitons également au moyen de newsletter et d'un nouveau site web à partir de novembre 2023 faire la lumière sur différents sujets. Nous restons volontiers à votre disposition pour répondre à toutes vos questions individuelles.



Barbara Streit-Stettler,
responsable communication
et assistante de direction

Nouveau contrat d'assurance de risque avec la Mobilière

Le contrat d'assurance de risque avec la PK Rück AG se termine fin 2023. Le Conseil de fondation a décidé de conclure un nouveau contrat avec la Mobilière au 1^{er} janvier 2024. Les taux de cotisation de risque restent pour le moment identiques.

Les risques d'invalidité et de décès sont actuellement réassurés par la PK Rück AG. Selon la solution d'assurance en vigueur, PROSPERITA doit prendre en charge elle-même les prestations d'assurance réglementaires (par exemple rente AI, rente de survivant) jusqu'à un certain montant de dommage ; la PK Rück AG ne fournit des prestations qu'en cas de dommage plus important. Les coûts des prestations d'assurance ainsi que pour le traitement des

cas d'incapacité de travail en cours sont financés par la cotisation de risque qui correspond à un pourcentage du salaire assuré, que l'employeur et les personnes assurées financent.

Au 31 décembre 2023, le contrat sur cinq ans conclu avec la PK Rück AG arrive à échéance. Dans le même temps, le modèle d'assurance choisi jusqu'à présent ne sera plus proposé. C'est la raison pour laquelle des offres ont été demandées à différentes compagnies d'assurances à l'été 2023, tout examinant si et dans quelle mesure PROSPERITA pourrait également assumer les risques de décès et d'invalidité de manière autonome. Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance début septembre de conclure

de nouveau un contrat de réassurance de risques avec une compagnie d'assurance. Parmi les offres parvenues, la Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA a présenté de loin la meilleure offre. Le Conseil de fondation a ainsi décidé de conclure un contrat de 3 ans avec la Mobilière à partir de 2024.

Nous avons constaté que le niveau des primes augmentera sensiblement par rapport à l'ancien contrat. Cela est dû à l'augmentation de la charge des dommages au cours des dernières années. Sur ce sujet PROSPERITA n'est pas une exception, mais suit une tendance générale de la société.

Le Conseil de la fondation a décidé en effet de ne pas adapter les cotisations de risque au 1^{er} janvier 2024. Toutefois, une révision des taux de cotisation de risque aura lieu dans le courant de l'année prochaine.

Le passage de la PK Rück à la Mobilière n'entraînera pas de changement pour l'employeur puisque la gestion des cas de prestation est toujours assurée par le Pool RV (Département de la BERAG).

La situation des placements : une question de dosage

Les principales banques centrales du monde continuent de s'efforcer d'endiguer une inflation persistante. Le pic provisoire des taux d'intérêt semble toutefois avoir été progressivement atteint.

Désormais, il ne reste plus qu'à voir si les autorités monétaires parviennent, avec leur actuelle politique monétaire restrictive, à provoquer un renchérissement sans trop de dommages économiques ; un scénario idéal sur lequel les marchés financiers comptaient jusqu'à présent.

Les banques centrales font preuve de plus de prudence

La Banque centrale européenne (BCE), face à une inflation obstinément élevée, a relevé en septembre ses taux directeurs de 0,25 % à 4,50 %, malgré des données conjoncturelles faibles, et a signalé en même temps la fin de la phase de relèvement des taux. De nouvelles hausses de taux ne seraient nécessaires que si le renchérissement baissait plus lentement que ne le prévoient les banques centrales. Selon la présidente de la BCE, Christine Lagarde, il n'a toutefois pas encore été question de baisser les taux directeurs.

À l'inverse de la BCE, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a pas relevé ses taux directeurs lors de sa séance de septembre. Elle maintient la marge de fluctuation des taux directeurs entre 5,25 % et 5,50 %, le plus haut niveau depuis 2001. Malgré cet attentisme momentané, la Fed envisage une hausse supplémentaire des taux d'intérêt de 0,25 % d'ici la fin de l'année. La Banque nationale suisse (BNS) a réagi de manière analogue à la Banque centrale

américaine. Lors de sa réunion de septembre, elle a créé la surprise en laissant le taux directeur de la BNS à 1,75 %, tout en n'excluant pas non plus un nouveau resserrement de la politique monétaire. Avec les dernières décisions, la lutte contre l'inflation reste au premier plan, mais la politique monétaire des principales banques centrales semble avoir atteint un pic provisoire en matière de taux d'intérêt.

Bon résultat de placement jusqu'à présent

Cette année, les placements ont connu une évolution positive malgré les incertitudes. La performance annuelle du patrimoine total se montait à +3,07 % (net fr.) au 21 septembre 2023. Un moteur essentiel pour le résultat actuel des placements était l'évolution positive des marchés boursiers internationaux. Les deux catégories de placement Actions étrangères et Actions suisses ont contribué au rendement depuis le début de l'année à hauteur de +1,61 % (fr.) et +0,80 %. D'autres contributions positives à la performance ont été générées par les classes de placement : obligations en francs (+0,30 %), l'immobilier suisse (+0,36 %) et les placements suisses non cotés en bourse (+0,13 %). En revanche, les obligations en monnaies étrangères ont pesé sur le rendement total, avec une contribution au rendement de -0,21 % (avec couverture des risques de change). Outre le résultat globalement positif des placements, l'évolution de l'ensemble du patrimoine est également réjouissante : celui-ci a dépassé pour la première fois en août 2023, la valeur de 700 millions de francs.

Logement intergénérationnel « Fahr11 » est loué entièrement

Le 1^{er} juin 2023, les premiers logements des 16 appartements de l'ancienne école de paysannes du couvent Fahr ont pu être occupés. Ainsi se clôture le processus de planification et de transformation qui aura duré plus de cinq ans et au cours duquel l'aile scolaire et d'habitation de l'école de paysannes désaffectée a été transformée en habitations de différentes tailles ainsi qu'en espaces communs. PROSPERITA a pu reprendre le terrain du couvent Fahr en droit de superficie et a investi près de 6 millions dans les travaux de transformation.

L'association « erfahrbar » gère et organise l'habitat intergénérationnel chrétien et communautaire. Depuis le début du projet, elle est investie dans la planification et est responsable non seulement des activités communautaires, mais aussi de l'entretien et de l'administration et de la location de l'immeuble.

Depuis, les dernières habitations ont été louées, de sorte que « Fahr11 », qui tient son nom de son emplacement à la Klosterstrasse 11, affiche désormais une location complète. Il ne reste que quelques places de parking à louer. Avec les travaux d'aménagement autour, les derniers travaux seront également terminés au plus tard à l'automne 2023.

Le projet immobilier « Kloster Fahr » comprend aussi l'auberge « Zu den zwei Raben » située à côté du logement intergénérationnel. Le bâtiment classé monument historique est encore en cours de transformation. En raison de modifications du concept par l'exploitante « Fahr Erlebnis AG », l'ouverture, prévue à l'origine à l'automne 2023, est reportée. Toutefois, la restauration en extérieur au Fährgarten, les événements dans le pressoir ainsi que le magasin à la ferme continuent de fonctionner.



Cage d'escalier



Vue sur le couvent Fahr



L'école de paysannes transformée



Salle de séjour de l'appartement cluster avec véranda



Cuisine-séjour dans l'appartement cluster



Entrée avec salle de cheminée

Loi sur la protection des données : PROSPERITA s'adapte

La loi révisée sur la protection des données est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Les caisses de pension sont soumises à des dispositions spéciales en matière de protection des données.

PROSPERITA en collaboration avec la société de conseil pour le deuxième pilier (BERAG) à Bâle est responsable du traitement des données personnelles. La BERAG est mandatée par PROSPERITA pour l'administration technique et la comptabilité. La responsabilité commune en matière de données personnelles de la BERAG et de PROSPERITA est fixée dans un accord séparé. Dans le cadre du devoir légal de confidentialité, nous traitons toutes les données de manière strictement confidentielle. Nous avons besoin des données personnelles pour la détermination et le versement des prestations de retraite. Nous les saisissons dès l'entrée des assurés à la caisse de pension et nous les traitons ensuite afin de calculer et collecter les cotisations.

Afin de fournir nos prestations, des échanges de données réguliers ont lieu, dans le cadre de ce qui est autorisé par la loi, avec les organismes mentionnés aux articles 86a et 87 de la LPP ainsi qu'avec d'autres organismes nécessaires à l'exécution de la prévoyance professionnelle (par exemple les banques). Nous stockons toutes les données en Suisse.

Nous devons remettre un registre du traitement des données au Préposé fédéral à la protection des données (PFPDT). L'inscription de PROSPERITA sur le registre des activités de traitement du PFPDT est consultable publiquement.

De plus, les caisses de pension sont obligées de nommer un conseiller à la protection des données. Cette personne physique ou morale doit pouvoir travailler en toute indépendance et ne pas être soumise à des instructions ou directives. Le Conseil de fondation a confié cette tâche à l'entreprise Swiss Infosec AG.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière de protection des données, la déclaration de confidentialité a été modifiée. Elle est consultable sur le site web de PROSPERITA.

Assemblée des délégués au centre des congrès primé

L'assemblée des délégués (AD) a eu lieu cette année le 21 juin au gate27 à Winterthur. En accord avec le lieu, l'accent a été mis sur le thème du « développement du site dans l'espace ecclésial ». Un autre point important de l'ordre du jour a été la réélection de l'ensemble du Conseil de fondation.

Avant l'AD proprement dite, les personnes participantes ont pu assister à une visite guidée du gate27 avec Daniel Höhn, qui avait accompagné la construction du centre des congrès achevé en 2013 et s'est montré fier de ce que la propriétaire du FEG a réalisé avec le nouveau bâtiment. Le gate27 a récemment été récompensé par le Swiss Location Award comme l'un des meilleurs centres de congrès de Suisse.

Le point d'orgue thématique était la table ronde avec les spécialistes concernant le développement du site dans l'espace ecclésial. Parmi les spécialistes on comptait Johannes Stückelberger, initiateur de la Journée suisse de la construction d'églises et professeur d'esthétique religieuse et ecclésiale à l'Université de Berne, qui a expliqué les difficultés d'une réaffectation de bâtiments religieux de l'Église nationale souvent classés monuments historiques. Mais aussi Christian Waber, représentant du maître d'ouvrage de PROSPERITA, qui a apporté sa grande expérience en matière d'immeubles qui ont été réaffectés par les églises évangéliques libres et dont les projets sont souvent accueillis de manière critique par la population locale. Enfin, Marcel Grob, chef de projet général de l'ensemble immobilier « Stefansviertel » à Zurich, qui a décrit comment est né le nouveau projet de remplacement de l'Église réformée de Hirzenbach, qui veut être « un lieu pertinent pour le quartier au quotidien et le dimanche. »

Cette fois-ci, c'est l'humoriste et auteur Willi Näf qui s'est chargé de détendre l'atmosphère et faire rire le public avec une lecture en compagnie de sa fille de son nouveau livre « Seit ich tot bin, kann ich damit leben », dans lequel il interviewe 11 personnalités décédées depuis longtemps.

Depuis la gauche : Christian Waber, Marcel Grob, Johannes Stückelberger et le modérateur Joel Blunier



PROSPERITA a un nouveau siège social

Après l'expiration du terme du contrat de trois ans, notre bailleur du Taubenstrasse 32 a fait valoir ses propres besoins. Heureusement nous avons pu acquérir un bien d'environ 600 m² en propriété par étage à proximité immédiate de la gare de Berne, au 3^e étage de la Länggassstrasse 7. Celui-ci ne sert pas seulement de siège social, mais aussi de placement pour PROSPERITA. Dès le 1^{er} novembre 2023, la première locataire, la caisse de pension Spital Netz AG, va emménager. Après de grandes transformations, les autres surfaces disponibles seront louées en 2024 à des entreprises ou organisations intéressées. Si cela vous intéresse,

vous pouvez volontiers nous contacter. La nouvelle adresse de PROSPERITA:

PROSPERITA
Fondation pour la prévoyance professionnelle
Länggassstrasse 7 / Case postale / 3001 Bern

Tél. 031 343 13 30 / info@prosperita.ch
(Ces données restent identiques)

Changement de génération au Conseil de fondation

Les élections de renouvellement complet du Conseil de fondation de cette année ont été marquées par un changement de génération. Deux membres de longue date, tous deux élus au Conseil de fondation en 2015 après leur départ à la retraite, étaient démissionnaires. Au moment des adieux, ils ont été salués par le président Peter Augsburger comme des piliers importants du conseil de fondation.

Werner Bollier, ancien Managing Director chez Vontobel Asset Management AG, a présidé, en plus de son mandat au Conseil, la Commission de placement de PROSPERITA. À ce poste, il n'a pas seulement assumé la direction stratégique, qu'il a exercée avec beaucoup d'engagement et de compétence, mais il a également été chargé de tâches opérationnelles dans le domaine des placements, car PROSPERITA ne disposait pas de spécialistes de placements au niveau opérationnel jusqu'à l'engagement du responsable de placements de fortune Lorenz Imfeld l'année passée.

Dans un tout autre domaine, George C. Rayot, qui s'est également retiré, a mis en œuvre ces compétences au sein du Conseil de fondation. En tant que broker de longue date, il a bénéficié d'un réseau important au sein du groupe ciblé par PROSPERITA et a permis ainsi à notre caisse de pension de nouer de nombreux contacts avec des clients. Avant son départ, il apportait activement son soutien à la direction pour la mise en place du projet « Suppression des plans d'épargne minimaux ».

Les deux démissionnaires ont été remplacés par Adrian Pust âgé de 33 ans de Bienne et Lydia Peier, 37 ans, de Winterthur. L'expert-comptable diplômé Adrian Pust est le PDG de la Landeskirchliche Gemeinschaft Jahu et de la Schulkooperative de Bienne, qui sont toutes les deux affiliées à PROSPERITA. Il est également co-directeur d'études du CAS Integral Economics au Centre Foi & Société de l'Université de Fribourg.

Lydia Peier est membre de la direction de la fondation Quellenhof à Winterthur, où elle gère le secteur des ressources humaines (RH). La spécialiste RH avec brevet fédéral était auparavant contrôleuse de prestations chez Swiss Life Zurich.

Les membres actuels du Conseil de fondation Peter Augsburger (président), Thomas Perren (vice-président), Ursula Peyer, Markus Widmer, Rainer Wittich et André Fritz ont été réélus lors des élections de renouvellement complet de cette année. André Fritz s'est mis à disposition pour une année supplémentaire au sein du Conseil de fondation, sa succession n'ayant pas pu être réglée à temps. La personne qui lui succèdera sera désignée l'année prochaine.



Werner Bollier



George C. Rayot



Adrian Pust



Lydia Peier

Chiffres clé au 31.08.2023



Capital investi

706 Mio.

31.12.2022: 632 Mio.



Assurés

5656

31.12.2022: 5281



Caisses de prévoyance

508

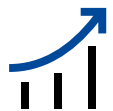
31.12.2022: 441



Taux de couverture

ca. 105%

31.12.2022: 102.9%



Performance

+3.48%

31.12.2022: -9.4%



Bénéficiaires de rente de vieillesse

712

31.12.2022: 613



Taux de conversion

5.65%

2022: 5.8%

Mentions légales

Secrétariat

PROSPERITA – Fondation
pour la prévoyance professionnelle
Länggassstrasse 7
Case postale
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 30
info@prosperita.ch

www.prosperita.ch

Direction

PROSPERITA – Fondation
pour la prévoyance professionnelle
Joel Blunier
Länggassstrasse 7
Case postale
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 33
joel.blunier@prosperita.ch

Vente

PROSPERITA – Fondation
pour la prévoyance professionnelle
Matthias Luginbühl
Länggassstrasse 7
Case postale
3001 Bern

Téléphone 031 343 13 36
verkauf@prosperita.ch